Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026082-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Avenant n°1 à la convention portant création d'un service commun des systèmes d'information Mise à jour 2026 – modifications tarifaires du catalogue de services

DEL-2026-082

Numéro de la délibération : DEL-2026-082

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 29 juin 2026

Date de convocation du conseil : 23 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Début de la séance du conseil : 18h00

Présidente de séance : Mme Soizic PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Alicia LE MOING

Etaient présents : M. Roger BERNON, Mme Jacqueline BOLLE, Mme Sabine BRESSON, M. Jean-Jacques BUSSON, M. Philippe EHRHARDT, M. Thomas GUILLOUZO, Mme Laurence HEMON, Mme Caroline JEGADO, M. Iban JOUANNO-ROBERT, M. Philippe JOUBAUD, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alicia LE MOING, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, M. Philippe LE POETVIN, Mme Alexia LE PONNER, M. Bertrand LE TADIC, Mme Océane LE TUTOUR, Mme Julie LEBEL, Mme Amélie LHOSTE, Mme Lydie MASSARD, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Soizic PERRAULT, Mme Bérengère PLUNIAN, Mme Aude POILEUX, Mme Armelle REGNIER, Mme Albane STEPHAN, M. Marcel TARTARY, M. Laurent TELLIER

Etaient représentés : M. Alexandre DESHAYES donne procuration à M. Philippe JOUBAUD, Mme Carole LE DOUX donne procuration à Mme Alexandra LE NY, M. Frédéric MAGUET donne procuration à M. Bertrand LE TADIC, M. Sébastien QUERO donne procuration à M. Roger BERNON

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026082-DE

Avenant n°1 à la convention portant création d'un service commun des systèmes d'information Mise à jour 2026 – modifications tarifaires du catalogue de services

Rapport de Roger BERNON

Vu l'article L5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°5 du 15 décembre 2015 approuvant le schéma de mutualisation ;
Vu la délibération n°8 du 18 juin 2019 portant création du système commun des systèmes d'information et fixant la tarification du catalogue de services ;
Vu l'avis de la commission finances, performance publique et administration générale du 18 juin 2026 ;

Considérant qu'un service commun résulte d'une volonté politique des communes et de leur EPCI de mettre en commun des moyens financiers et humains, afin notamment de faciliter la recherche d'économies d'échelle, et donc qu'à ce titre, les dépenses d'un service commun doivent être intégralement couvertes par les recettes des communes adhérentes,
Considérant le bilan financier dressé par le SCSI sur l'année 2025, présenté en COPIL du 13 février 2026,

Rappel : le service commun des systèmes d'information a été créé par la délibération du 18 juin 2019 actualisé par une mise à jour de la convention acté par délibération du 4 novembre 2025. Cet avenant introduit pour les communes qui le souhaitent une modification du principe de facturation leur permettant de refacturer la part investissement du coût complet des items du catalogue du service commun.
Le fonctionnement sous forme de catalogue demeure inchangé pour les communes ayant choisi le mode de facturation en coût complet.
Ce catalogue permet aux communes qui ont conventionnées avec Pontivy Communauté de se doter d'outils et de systèmes d'information fiables, de disposer d'une aide à leur entretien et leur maintenance, et de faciliter la recherche d'économies d'échelle.

Objet de l'avenant :
Dans l'optique de proposer aux communes un service de qualité et adapté aux évolutions du secteur numérique, le service commun des systèmes d'information propose une nouvelle tarification issue des coûts calculés pour l'année 2025.
Dès lors, il y a lieu d'actualiser par avenant les conventions passées dans le cadre du service commun pour y intégrer les nouveaux tarifs en adéquation avec les coûts supportés par le SCSI.
L'application de cette nouvelle tarification portera sur les prestations effectuées à compter du 1er janvier 2026. Les autres éléments du catalogue de service ne sont pas modifiés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026082-DE

Services	Métriques (unités)	Coût annuel 2025	Coût annuel 2026 à l'unité calculé bilan financier 2025	% d'évo	Coût annuel 2026 Hors investissement à l'unité basé sur le réalisé 2025
SERVICE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL BUREAUTIQUE	Poste de travail bureautique (hors écoles)	1 039 €	987 €	-5%	860 €
SERVICE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL NON ADMINISTRATIF ET NON SCOLAIRE	Poste non administratif et non scolaire (consultation…)	194 €	275 €	42%	206 €
SERVICE INFORMATIQUE SCOLAIRE	Poste de travail bureautique écoles	393 €	333 €	-15%	192 €
SERVICE DE TELEPHONIE MOBILE	Smartphone	308 €	206 €	-33%	183 €
	Téléphones mobiles standards	126 €	94 €	-25%	83 €
SERVICE DE TELEPHONIE FIXE	Poste téléphonique fixe	490 €	516 €	5%	496 €
SERVICE RESEAUX ET SECURITE	Site A : Accès de base	561 €	612 €	9%	597 €
	Site B : Accès type ADSL	1 496 €	1 487 €	-1%	1 449 €
	Site C : Accès type ADSL+ ou SDSL	11 217 €	10 499 €	-6%	10 226 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026082-DE

Nous vous proposons :

- D'approuver les nouveaux tarifs du catalogue proposé par le service commun des systèmes d'information applicable en 2026 ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir ainsi que tout document relatif à cette décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 29 juin 2026

LE MAIRE
Soizic PERRAULT

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Alicia LE MOING

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)